

Table des matières

Sommaire	5
Quelques mots sur le contexte et la portée de l'étude	7
Introduction	11
Titre I. Contexte de la mise en place et de l'exploitation de l'IA par le secteur public	15
Chapitre 1. « <i>Machine learning</i> » ou intelligence artificielle : quelques réflexions introductives	15
Chapitre 2. Autorités publiques, villes « intelligentes » et service public citoyen	32
Section 1. Autorités publiques	33
Section 2. Vers des villes « intelligentes » en Wallonie	34
Section 3. Service public citoyen : l'initiative de Bayes Impact	44
Chapitre 3. Autorités publiques et IA : « <i>Governing with and of AI</i> »	49
Chapitre 4. Mise en place de systèmes d'IA dans le secteur public : « <i>More hopes and dreams than real achievements</i> »	56
Titre II. Mise en avant de quatre valeurs éthiques et mesures concrètes à adopter	63
Chapitre 1. Valeurs éthiques inscrites dans les droits humains, confrontées à l'IA	63
Section 1. Dignité et IA	67
Section 2. Autonomie et IA	70
Section 3. Justice sociale et IA	72
Section 4. Apport bénéfique et non malfaisant, et IA	82
Chapitre 2. Règles à suivre dans la conception et la mise en œuvre des systèmes d'IA	89
Titre III. Gouvernance des données : état actuel et perspectives futures	97
Chapitre 1. Avant-propos : l'importance des mégadonnées et leur mise en place au sein de l'administration	98

Chapitre 2. État de l'e-gouvernement en Wallonie : l'accord de coopération relatif au partage de données	104
Section 1. Sources authentiques et banques de données issues de sources authentiques	105
Section 2. Banque-Carrefour d'échange de données (BCED)	111
Section 3. Commission Wallonie-Bruxelles de contrôle des échanges de données (CCED) : les bases d'une autorité wallonne de protection des données ?	117
Annexe : tableau comparatif entre la CCED et la Vlaamse Toezichtcommissie	124
Chapitre 3. État de l'<i>open data</i> en Wallonie : réalisations et perspectives	127
Section 1. Introduction : qu'est-ce que l' <i>open data</i> en Europe ?	127
Section 2. Réutilisation des données du secteur public en Wallonie	132
Section 3. L' <i>open data</i> comme incitant à une modernisation des systèmes informationnels étatiques et paraétatiques	136
Section 4. Vers une politique de partage de données B2G : le « <i>reverse PSI</i> »	139
Titre IV. Questions de droit de propriété intellectuelle relatives à la mise en place ou à l'exploitation de systèmes d'IA	157
Chapitre 1. Droits de propriété intellectuelle – Rappel de leur diversité et des prérogatives liées à chacun d'eux	159
Chapitre 2. L'IA face aux droits de propriété intellectuelle	164
Chapitre 3. Administration utilisatrice de contenus ou logiciels protégés par le droit d'un tiers	170
Chapitre 4. Administration productrice de contenus susceptibles d'être protégés par des droits de propriété intellectuelle	173
Titre V. IA, services publics et RGPD	177
Chapitre 1. Définitions	180
Section 1. Données visées	180
Section 2. Acteurs	183

Chapitre 2. Légitimité d'un traitement fondé sur l'IA	188
Section 1. Loyauté du traitement	188
Section 2. Finalités du traitement	188
Section 3. Proportionnalité et qualité des données	192
Chapitre 3. Droits de la personne concernée par un traitement fondé sur l'IA	195
Chapitre 4. Obligations du responsable en cas de mise en place d'un système d'IA et de son fonctionnement	200
Section 1. Désignation d'un délégué à la protection des données	200
Section 2. Sécurité des données et du traitement	201
Section 3. Analyse d'impact et consultation préalable	204
Chapitre 5. Vers la création d'une autorité de protection des données en Région wallonne	210
Titre VI. Modalités de fonctionnement des autorités administratives entendant faire usage de systèmes d'IA	217
Chapitre 1. L'IA à l'épreuve des lois du service public	217
Section 1. Loi de mutabilité ou de changement du service public	219
Section 2. Loi de continuité du service public	220
Section 3. Loi d'égalité des usagers du service public	221
Section 4. Loi de transparence du service public	225
Section 5. Droit du citoyen à un service public humain	231
Chapitre 2. Utilisation de systèmes d'IA pour la prise de décisions administratives	232
Section 1. Prise de décision	233
Section 2. Motivation de la décision	235
Titre VII. Responsabilité des autorités publiques dans le cadre de l'utilisation de systèmes d'IA	239
Chapitre 1. Approche par les risques	241
Chapitre 2. Deux régimes de responsabilité	242
Chapitre 3. Répartition de la responsabilité	246
Titre VIII. IA et marchés publics	249

Conclusion	255
Annexe 1. Politique européenne en matière d'intelligence artificielle : « la troisième voie »	259
Annexe 2. Politique fédérale des États-Unis en matière de développement des outils d'intelligence artificielle	273
Annexe 3. Assessment List For Trustworthy AI (ALTAI)	299